



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
09 décembre 2022

**Séance du 15/12/2022**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique PIGANEAU

### Délibération n°D\_2022\_042

#### Bornage du nouveau cimetière (définition des emplacements)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du travail actuellement réalisé sur le cimetière (saisie des concessions dans le logiciel, mise en place d'un règlement, numérisation des archives, récolte d'informations nécessaires à l'actualisation de la base de données etc...), il est nécessaire en vue de l'aménagement du cimetière mais aussi afin de faciliter les recherches et pour la valorisation du patrimoine de cartographier avec précision les emplacements des concessions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **AUTORISE** Monsieur le maire à entamer les démarches administratives nécessaire, en vue de l'aménagement du cimetière

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

RF
DIGNE LES BAINS (A T P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2022
004-210401097-20221215-D_2022_042-DE

dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le.....2.0.DEC...2022**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2022 004-210401097-20221215-D_2022_042-DE